

Arrêté fédéral
approuvant la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral
et du Tribunal fédéral des assurances en 1964

(Du 25 juin 1965)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les rapports du Conseil fédéral du 9 avril 1965, du Tribunal fédéral
du 12 février 1965 et du Tribunal fédéral des assurances du 8 février 1965¹⁾,

arrête:

Article unique

La gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral
des assurances en 1964 est approuvée.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 15 juin 1965.

Le président, **Müller**

Le secrétaire, **F. Weber**

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 25 juin 1965.

Le président, **Kurmann**

Le secrétaire, **Ch. Oser**

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 25 juin 1965.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

16082

¹⁾ Pas publié dans la FF.

Dodis

